



HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE POUR CME

LISTE DE DESSINS		
A-000	PAGE TITRE ET LISTE DES DESSINS	R.1 - 2026-06-19
A-005	DEVIS	R.1 - 2026-06-19
A-006	DEVIS	R.0 - 2026-06-19
A-101	PLAN DE DÉMOLITION ET CONSTRUCTION - HU 1	R.2 - 2026-06-19
A-200	PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - HU SS1	R.1 - 2026-06-19
A-201	PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - HU 1	R.1 - 2026-06-19
A-202	PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - HU 2	R.1 - 2026-06-19
A-801	PLAN D'AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENTS	R.2 - 2026-06-19
A-850	MOBILIER DE LABORATOIRE	R.0 - 2026-06-19

ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES2026-06-19

NOTE
L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.

PLAN-CLÉ

ÉMISSION			
NO.	AA.MM.JJ	ÉMIS POUR	PAR
1	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.
0	26-05-07	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.

SCEAU



ARCHITECTURE

ING. MECH.-ÉLEC.

ING. STRUCTURE



PROJET
HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABRATOIRE
POUR CME

DESSIN		No. PROJET U.C.
PAGE TITRE ET LISTE DES DESSINS		26-021
		DATE 26-04-23
		ÉCHELLE N/A
		No. PROJET
FEUILLE	REVISION	DESSIN
A-000	1	MW
X/X		APPROBATION MW

DIVISION 01 - CONDITIONS ET EXIGENCES GÉNÉRALES

- .1 L'ENTREPRENEUR DEVRA SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.

.2 EXÉCUTER LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS, ORDONNANCES, RÈGLES, RÉGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR LES PLUS RÉCENTS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

.3 VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES DU SITE ET L'ÉTENDUE DES TRAVAUX EN CONSULTANT LES DOCUMENTS DE TOUTES LES DISCIPLINES. RAPPORTER IMMÉDIATEMENT TOUTE DISCORDANCE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, PAR ÉCRIT AU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET À L'ARCHITECTE. LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ÉMETTRA DES CLARIFICATIONS AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.

.4 AVISER IMMÉDIATEMENT LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET L'ARCHITECTE DE TOUTE NON-CONFORMITÉ AUX PLANS AVEC LES LOIS, ORDONNANCES, RÈGLES, RÉGLEMENTS ET CODES APPLICABLES À L'OUVRAGE.

.5 L'ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER LES COÛTS DE TOUS LES PERMIS ET DOIT FAIRE LES DEMANDES DE PERMIS AUPRÈS DE L'ARRONDISSEMENT ET LES AFFICHER DURANT LES TRAVAUX.

.6 COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET RESPECTER SES DIRECTIVES. EXÉCUTER LES TRAVAUX EN DÉRANGEANT LE MOINS POSSIBLE LES OCCUPANTS ET PERMETTRE UNE UTILISATION NORMALE ET S'ENTENDRE AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE POUR FACILITER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET L'ACCÈS AUX ZONES OCCUPÉES, AU BESOIN, UTILISER DES ÉCRANS ANTI-POUSSIÈRE, DES CLOISONS ET DES ÉCRITEAUX DE MISE EN GARDE TEMPORAIRE. AVISER À L'AVANCE LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE DE TOUT TRAVAIL BRUYANT OU DÉGAGEANT DES ODEURS INCOMMODANTES.

.7 NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

.8 LES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC CEUX DES AUTRES DISCIPLNES. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES PLANS DES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ ET STRUCTURE AFIN DE CERNER LES TRAVAUX ENGENDRÉS PAR LEUR INTERVENTION DANS LE BUT DE LES INTÉGRER AU PROJET.

.9 DESSINS D'ATELIER ET INSTRUCTIONS DES MANUFACTURIERS: SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.

.10 SUBSTITUTION ET ÉQUIVALENCE DE MATÉRIAUX: SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA. TOUT PRODUIT OU SYSTÈME PROPOSÉ COMME ÉQUIVALENT À CELUI INDIQUÉ DANS LES DOCUMENTS DE L'ARCHITECTE DOIT ÊTRE APPUYÉ D'INFORMATIONS DÉTAILLÉES (DESSINS, FICHES TECHNIQUES, RAPPORTS, ETC.) ET ACCOMPAGNÉ DE L'INFORMATION COMPARATIVE DU PRODUIT SPÉCIFIÉ.

.11 TOUT PERCEMENT INCLUANT SANS S'Y RESTREINDRE, TUYAU, CONDUIT, FILAGE, GAINÉ, ETC. EFFECTUÉ DANS UN ENSEMBLE RÉSISTANT AU FEU DOIT ÊTRE SCELLÉ PAR UN ENSEMBLE COUPE-FEU ET PARE-FUMÉE HOMOLOGUÉ. CHAQUE SOUS-TRAITANT DOIT EFFECTUER LES TRAVAUX DE SCELLEMENT REQUIS PAR SES INSTALLATIONS.

.12 SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, DISSIMULER LES TUYAUX, LES CONDUITS ET LA FILERIE DANS LES PLANCHERS, LES MURS ET LES PLAFONDS.

.13 SE RÉFÉRER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE ET DE MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ POUR DÉTERMINER L'EMPLACEMENT DES FONDS DE VISSAGE REQUIS POUR L'INSTALLATION DES DIFFÉRENTS ACCESSOIRES DE FINITION ET ÉQUIPEMENTS.

.14 ARRÊTS DE SERVICES: TOUT ARRÊT DE SERVICE DOIT ÊTRE FAIT EN COORDINATION AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE. SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.
- 1.1 CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES

.1 L'ENTREPRENEUR DEVRA SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.

DIVISION 02 - DÉMOLITION

- LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES S'APPLIQUENT AUX TRAVAUX DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE SECTION.
- 1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION INDIQUÉS AUX DESSINS ET/OU DEVIS, DE MÊME QUE CEUX NON SPÉCIFIQUEMENT DÉCRITS, MAIS REQUIS POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX INDIQUÉS AUX DESSINS ET/OU DEVIS.

.2 L'ENTREPRENEUR DEVRA SE RENDRE COMPTE LUI-MÊME DE L'ÉTENDUE DES TRAVAUX EN VISITANT LES LIEUX, EN CONSULTANT LES DOCUMENTS DES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ET EN CONSIDÉRANT LES PRESCRIPTIONS NOTAMMENT DE LA PRÉSENTE DIVISION ET CELLES DES DOCUMENTS DE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ QUI FORMENT UN TOUT POUR DÉCRIRE LES DÉMOLITIONS.

.3 CES TRAVAUX COMPRENNENT NOTAMMENT ET SANS S'Y RESTREINDRE, LES TRAVAUX DE DÉMOLITION INTÉRIEURE SUIVANTS REQUIS POUR LES TRAVAUX :

.1 L'ENLEVEMENT DES MOBILIERS DE LABORATOIRE ENTIÈREMENT OU PARTIÈLEMENT SELON LES INDICATIONS AUX DESSINS.

.2 L'ENLÈVEMENT DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE DESSERVANT LE MOBILIER SELON LES DESSINS D'ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE.

.3 LES PERCEMENTS DANS LES DALLES DE BÉTON REQUIS PAR LES DOCUMENTS POUR LE PASSAGE OU L'ENCASTREMENT DE CONDUITS DE MÉCANIQUE OU D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES TRAVAUX INDIQUÉS AUX DOCUMENTS;

.4 LES PERCEMENTS ET RAINURES DE CLOISONS, PLAFONDS ET MURS INTÉRIEURS, DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT, REQUIS PAR LES DOCUMENTS POUR LE PASSAGE OU L'ENCASTREMENT DE CONDUITS DE MÉCANIQUE OU D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES TRAVAUX INDIQUÉS AUX DOCUMENTS;

.5 LE DÉMANTÈLEMENT ET LA RÉINSTALLATION DES PLAFONDS SUSPENDUS EN CARREAUX ACOUSTIQUES REQUIS POUR PERMETTRE LA RÉALIS ATION DES TRAVAUX D'ELECTROMÉCANIQUE. CONSULTER LES DOCUMENTS DE MÉCANIQUE ET D'ELECTRICITÉ À CET EFFET, POUR IDENTIFIER LES SECTEURS DU BÂTIMENT QUI SONT VISÉS PAR CES TRAVAUX.

.6 TOUT AUTRE TRAVAIL DE DÉMOLITION NON ÉNUMÉRÉ ICI MAIS REQUIS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DEMANDÉS PAR LES DOCUMENTS.

2 PRODUITS

.1 SANS OBJET.

3 EXÉCUTION

.1 SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, EXÉCUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DES LOIS, NORMES, RÉGLEMENTS ET CODE DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR INCLUANT LE CODE DE SÉCURITÉ DE LA CNESST, LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (NOTAMMENT LA PARTIE 8 MESURES DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS), LE CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES (NOTAMMENT LA SECTION 2.14 CHANTIERS DE DÉMOLITION, LA SECTION 2.8 MESURES D'URGENCE ET LES ARTICLES DE L'ANNEXE A APPLICABLES À CES SECTIONS).

.2 SE CONFORMER AUX EXIGENCES DES CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVOIR TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES ÉTANCHES À LA POUSSIÈRE REQUISES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.

.3 EXÉCUTER LES PERCEMENTS, OUVERTURES ET MODIFICATIONS DANS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX À L'AIDE DE SCIE À BÉTON ET/OU DE MÈCHE À BÉTON. L'UTILISATION D'OUTILS À PERCUSSION EST INTERDITE.

.4 POUR LES PERCEMENTS DE LA DALLE, SUIVRE LA PROCÉDURE À L'ARTICLE 12 DES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES.

.5 DÉBARRASSER LE CHANTIER DES MATÉRIAUX DE DÉMOLITION, EN RESPECTANT LES EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

.6 PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DURANT LA DÉMOLITION.

.7 VOIR À CE QUE LES DÉMOLITIONS N'OBSTRUENT PAS LES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES QUI DOIVENT DEMEURER EN ÉTAT DE FONCTIONNER.

.8 PLAFONDS ACOUSTIQUES EXISTANTS À DÉMANTELER ET RÉINSTALLER: ENLEVER TOUTES LES PANNEAUX ACOUSTIQUES AVANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION. ÉLIMINER LES TUILLES ENDOMMAGÉES, ENTREPOSER LES TUILLES EN BONNE CONDITION ET LES PROTÉGER DURANT LE CHANTIER.

DIVISION 06 - OUVRAGES EN BOIS

- LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES S'APPLIQUENT AUX TRAVAUX DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE SECTION.
- 6.1 MENUISERIE ET ÉBÉNISTERIE

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 FOND DE VISSAGE POUR ENROULEURS DE BOYAU D'EAU.

2 PRODUITS

.1 CONTREPLAQUÉ DE SAPIN DE DOUGLAS: CONFORME À LA NORME AKNOR 0121, CLASSIFICATION "CONSTRUCTION", CATÉGORIE "STANDARD", D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE, POUR LES OUVRAGES SITUÉS DANS DES ENDROITS HUMIDES.

.1 PRODUIT CERTIFIÉ PAR LE FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC).

.2 PRODUIT SANS URÉE-FORMALDÉHYDE.

.2 STRATIFIÉS DE MATIÈRES PLASTIQUES : CONFORMES À LA NORME ANSINEMA LD3.

.1 STRATIFIÉS DE MATIÈRE PLASTIQUE, EN GÉNÉRAL :

.1 STRATIFIÉS DE MATIÈRE PLASTIQUE, POUR SURFACES PLANES (1,2 MM) OU FORMABLES (0,76 MM) SELON LE CAS, COMPOSÉS DE PAPIERS DE SURFACE DÉCORATIFS IMPRÉGNÉS DE RÉSINE DE MÉLAMINE, SPÉCIALEMENT TRAITÉS POUR RÉSISTER À L'USURE, COMPRIMÉS SOUS HAUTE PRESSION À DES PAPIERS KRAFT NOIRS IMPRÉGNÉS DE RÉSINE PHÉNOLIQUE, AVEC DOS AU FINI SABLÉ. COULEURS AU CHOIX DE L'ARCHITECTE PARMI LA GAMME DE COULEURS ET FINIS STANDARDS DU FABRICANT.

.1 PRODUIT ACCEPTABLE: STRATIFIÉ « COLORCORE2 SOLID COLOR LAMINATES » DE FORMICA ® OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

3 EXÉCUTION

.1 EXÉCUTER LES TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE CONFORMÉMENT AUX NORMES DE QUALITÉ APPLICABLES DE L'ARCHITECTURAL WOODWORK MANUFACTURERS ASSOCIATION OF CANADA (AWMAC).

.2 FIXER ET ANCRER SOLIDEMENT LES OUVRAGES. FOURNIR ET INSTALLER DES FIXATIONS ROBUSTES POUR RETENIR LES ÉLÉMENTS MONTÉS AU MUR.

.3 SI L'ON UTILISE DES VIS POUR FIXER LES ÉLÉMENTS, POSER LES VIS DANS DES TROUS FRAÎSES, RONDS ET SOIGNEUSEMENT PERÇÉS, ET OBTURER LES TROUS AU MOYEN DE BOUCHONS AU FINI ASSORTI À L'ÉLÈMENT FIXÉ.

.4 POSER UN MINCE FILET DE MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ DANS LE JOINT SÉPARANT LES ÉLÉMENTS DE MOBILIER ET LE REVÊTEMENT DU MUR ADJACENT.

DIVISION 07 - ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ

- LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES S'APPLIQUENT AUX TRAVAUX DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE SECTION.
- 7.1 ÉTANCHÉITÉ DES JOINTS

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 APPLIQUER LE MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ AU POURTOUR DES ÉLÉMENTS AU MUR ET AU PLAFOND (EX. CADRES, APPAREILS MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE, DESSUS DES PLINTHES, PÉRIMÈTRE DE TOUS LES MOBILIERS, JOINTS ENTRE LES CABINETS ET LE PLANCHER, ETC.) ET SELON LES INDICATIONS

.2 APPLIQUER LE PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ POUR L'ISOLATION ACOUSTIQUE AU PÉRIMÈTRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DANS LES CLOISONS ACOUSTIQUES (PORTES, FENÊTRES, JOINTS SUPÉRIEURS ET INFÉRIEURS DES MURS, TOUTES LES OUVERTURES À TRAVERS LA CLOISON, BOITES ÉLECTRIQUES, ETC.) ET SELON LES INDICATIONS.

2 PRODUITS

.1 SCELLANT À BASE DU SILICONE RÉSISTANT AUX MOISSISSURES.

.1 PRODUIT ACCEPTABLE: DOW CORNING 786.

.2 MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ POUR L'ISOLATION ACOUSTIQUE.

.1 PRODUIT ACCEPTABLE: SCELLANT ACOUSTIQUE TREMCO DE TREMCO.

3 EXÉCUTION

.1 DÉBARRASSER LES SURFACES DES JOINTS DE TOUTE MATIÈRE INDÉSIRABLE, Y COMPRIS LA POUSSIÈRE, LA ROUILLE, L'HUILE, LA GRAISSE ET AUTRES CORPS ÉTRANGERS POUVANT NUIRE À L'EXÉCUTION OU À L'EFFICACITÉ DES TRAVAUX.

.2 AVANT D'APPLIQUER L'APPRÊT ET LE PRODUIT DE CALFEUTRAGE, MASQUER LES SURFACES ADJACENTES AFIN D'ÉVITER LES TERNISSURES.

.3 METTRE EN OEUVRE LE MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT.

DIVISION 09 - FINITIONS

- LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES S'APPLIQUENT AUX TRAVAUX DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE SECTION.
- 9.1 REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 PLINTHES EN VINYL

.2 RAGRÉAGE MINEUR DU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EN FEUILLES SUITE À L'ENLÈVEMENT DU MOBILIER DE LABORATOIRE ET SES ANCRAGES AU SOL.

2 PRODUITS

.1 **PL01**: PLINTHE À GORGE EN CAOUTCHOUC, DE 102mm DE HAUTEUR, 3,2mm D'ÉPAISSEUR, DE COULEUR GRIS TEL QUE 38-PEWTER, AVEC SECTION DE COIN ENTRANT ET COIN SORTANT APPAREILLÉS, TEL QUE SÉRIE CB DE JOHNSONITE.

.2 **RS01**: REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EN ROULEAU DE VINYLE HOMOGENE, 2mm D'ÉPAISSEUR, COULEUR 6029-CLOUD, JOINTS SOUDÉS À CHAUD AVEC CORDONS DE SOUDURES #05072508, TEL QUE COLLECTION MPOLAM SYMBIOZ DE GERFLOR. JONCTIONS ET COINS SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

3 EXÉCUTION

.1 VÉRIFICATION DES CONDITIONS: AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DES REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES EN ROULEAU, S'ASSURER QUE L'ÉTAT DES SURFACES SUPPORTS PRÉALABLEMENT MIS EN ŒUVRE AUX TERMES D'AUTRES SECTIONS OU CONTRATS EST ACCEPTABLE ET PERMET DE RÉALISER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT.

.2 INSTALLER LE REVÊTEMENT DE SOL SELON LES INSTRUCTION DU FABRICANT.

.3 POSER LE REVÊTEMENT DE SOL EN EXÉCUTANT DES JOINTS PARALLÈLES AUX LIGNES DU BÂTIMENT DE MANIÈRE À EN RÉDUIRE LE NOMBRE AU MINIMUM.

.4 NETTOYER, SCELLER ET CIRER LE PLANCHER NOUVELLEMENT REVÊTU ET LES PLINTHES SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT DU REVÊTEMENT DE SOL.
- 9.2 TRAVAUX DE GYPSE

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 TRAVAUX DE RAGRÉAGE DE PANNEAUX DE GYPSE REQUIS SUITE À LEUR DÉMOLITION PARTIEL POUR LE PASSAGE OU L'ENCASTREMENT DE CONDUITS DE MÉCANIQUE OU D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES TRAVAUX INDIQUÉS AUX DOCUMENTS.

2 PRODUITS

.1 PANNEAU STANDARD: CONFORMES À LA NORME ASTM C 36, DE TYPE ORDINAIRE ET DE TYPE X LORSQUE REQUIS, D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE AUX DOCUMENTS, 1220 MM DE LARGEUR ET DE LA LONGUEUR UTILE MAXIMALE, AVEC RIVES ÉQUARRIES AUX EXTRÉMITÉS ET RIVES ARRONDIES ET BISEAUTÉES SUR LES CÔTÉS.

.2 VIS POUR UTILISATION AUX ÉLÉMENTS INTÉRIEURS ET AUX PANNEAUX DEGYPSE INTÉRIEURS DES MURS EXTÉRIEURS: CONFORMES À LA NORME ASTM C 1002, ET À LA NORME ASTM C 954 DANS LE CAS DES ASSEMBLAGES SUR SUPPORT DE FORTE ÉPAISSEUR (0,84 MM ET PLUS), DE LONGUEUR APPROPRIÉE À L'OUVRAGE.

.3 ENDUIT POUR JOINTS: CONFORME À LA NORME ASTM C 475, SANS AMIANTE. DANS LES ENDROITS HUMIDES INTÉRIEURS, UTILISER UN COMPOSÉ À JOINT D'EXTÉRIEUR RECOMMANDÉ PAR LE MANUFACTURIER.

3 EXÉCUTION

.1 SAUF INDICATION CONTRAIRE ET PLUS RESTRICTIVE AUX DOCUMENTS, EXÉCUTER LA POSE ET LA FINITION DES PANNEAUX DE GYPSE CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM C 840 ET AUX RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE "MANUEL DE CONSTRUCTION DE GYPSE CGC", DERNIÈRE ÉDITION.

.2 NE PAS POSER LES PANNEAUX AVANT QUE LES BÂTIS, LES ANCRAGES, LES CALES, L'ISOLANT ET LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES N'AIENT ÉTÉ APPROUVÉS.

.3 SCELLER PARFAITEMENT TOUS LES DÉCOUPAGES PRATIQUÉS AUTOUR DES BOÎTES ÉLECTRIQUES, DES CONDUITS, DANS LES CLOISONS INSONORISÉES. TOUTE CLOISON OU PLAFOND COMPORTANT DANS SA COMPOSITION DE L'ISOLANT INSONORISANT SERA CONSIDÉRÉ COMME CLOISON OU PLAFOND INSONORISÉS.

.4 POSER DES PORTES D'ACCÈS (TRAPPES DE VISITE) AUX APPAREILS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES PRÉSCRITES ET FOURNIES PAR LES DIVISIONS MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, AINSI QUE LES TRAPPES D'ACCÈS ARCHITECTURALES INDIQUÉES ET DÉCRITES À LA PRÉSENTE SECTION, LE CAS ÉCHÉANT. ASSUJETTIR FERMEMENT LES CADRES AUX ÉLÉMENTS DE FOURRURE OU À LA CHARPENTE.
- 3 EXÉCUTION (CONT.)
- .5 TRAVAUX DE RÉFECTION: RAGRÉER LES SURFACES ENDOMMAGÉES PONCER LES EXTRÉMITÉS IRRÉGULIÈRES ET LES AUTRES IMPERFECTIONS. ENLEVER TOUTE SALETÉ, HUILE, GRAISSE, ET AUTRES MATÉRIAUX QUI EMPÊCHERAIENT L'ADHÉRENCE À LA SURFACE ET APPLIQUER UN AGENT DE LIAISONNEMENT. APPLIQUER DEUX MINCE COUCHES D'ENDUIT DE PÂTE À JOINT SUR TOUTE LA SURFACE À L'AIDE D'UNE TRUELLE DE PLATRIER, AFIN D'UNIFORMISER LA TEXTURE DES SURFACES, LES DÉNIVELLATIONS ET LES MARQUES D'OUTILS.

.6 FINIR LES JOINTS ENTRE LES PANNEAUX DE GYPSE ET DANS LES ANGLES RENTRANTS AU MOYEN DES PRODUITS SUIVANTS: PÂTE À JOINTS, RUBAN À JOINTS ET ENDUIT À RUBAN. APPLIQUER CES PRODUITS SELON LES NIVEAUX DE FINITION DÉCRITS CI-BAS, ET SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT, ET LISER EN AMINCISSANT LE TOUT DE FAÇON À RATTRAPER LE FINI DE LA SURFACE DES PANNEAUX. À L'EXCEPTION DES JOINTS DES PANNEAUX EXTÉRIEURS DES MURS EXTÉRIEURS, NE LAISSER AUCUN JOINT SANS TRAITEMENT. NE PROCÉDER AU TRAITEMENT DES JOINTS QU'APRÈS AVOIR PRÉPARÉ TOUTE LA SURFACE EN Y APPLIQUANT UN AGENT DE LIAISONNEMENT.

.7 DANS TOUS LES CAS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AUX DOCUMENTS, RÉALISER UNE FINITION DE NIVEAU 4.

.8 REMPLIR LES CREUX AUX TÊTES DE VIS AVEC DE LA PÂTE À JOINTS ET DE L'ENDUIT À RUBAN JUSQU'À L'OBTENTION D'UNE SURFACE UNIFORME ET D'AFFLEUREMENT AVEC LES SURFACES ADJACENTES DES PANNEAUX DE GYPSE, DE FAÇON QUE CES CREUX SOIENT INVISIBLES UNE FOIS L'ENDUIT DE FINITION APPLIQUÉ.

.9 UNE FOIS LA POSE TERMINÉE, L'OUVRAGE DOIT ÊTRE LISSE, DE NIVEAU OU D'APLOMB, EXEMPT D'ONDULATIONS ET D'AUTRES DÉFAUTS, ET PRÊT À ÊTRE REVÊTU D'UN ENDUIT DE FINITION.
- NOTE
L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.
- PLAN-CLÉ

ÉMISSION

NO.	AA-MM-JJ	ÉMIS POUR	PAR
1	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.
0	26-05-07	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.

SCEAU



ARCHITECTURE

Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

ING. MECH.-ELEC.

ING. STRUCTURE
-
- PROJET
HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABRATOIRE
POUR CME
- | DESSIN | | No. PROJET U.C. |
|---------|--|-----------------|
| DEVIS | | 26-021 |
| | | DATE |
| | | 26-01-09 |
| | | ÉCHELLE |
| | | N/A |
| | | No. PROJET |
| | | |
| FEUILLE | | REVISION |
| A-005 | | 1 |
| X/X | | DESSIN |
| | | MW |
| | | APPROBATION |
| | | MW |

DIVISION 09 - FINITIONS (CONT.)

9.3 PEINTURE

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 TOUS LES TRAVAUX DE RAGRÉAGE DE PEINTURE SUITE À LA REMISE À NEUF DES SURFACES EXISTANTES, CONSÉQUENTE DES TRAVAUX DU CONTRAT; LA LIMITE DE LA PEINTURE SERA TEL QU'INDIQUÉ AUX DESSINS OU À UNE ARÊTE EXTERNE OU INTERNE, À LA FIN D'UN CADRE DE PORTE OU À AU MOINS 900 MM DE PART ET D'AUTRE DE L'INTERVENTION. DÉCOUPER UNE LIGNE DROITE À CES LIMITES.

2 PRODUITS

.1 SYSTÈMES

.1 POUR MURS EN PANNEAUX DE GYPSE: UNE COUCHE D'APPRÊT SCELLEUR INTÉRIEUR AU LATEX, FORMULE ZÉRO COV, « ECOSOURCE #850-130 DE SICO » ET DEUX COUCHES DE PEINTURE D'INTÉRIEUR AU LATEX 100% ACRYLIQUE, FORMULE ZÉRO COV, FINI SATIN (NL 4), « ECOSOURCE #855-6XX DE SICO ».

3 EXÉCUTION

.1 SAUF INDICATION CONTRAIRE, PRÉPARER LES SURFACES INTÉRIEURES ET EFFECTUER LES TRAVAUX DE PEINTURAGE CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU MPI ARCHITECTURAL PAINTING SPÉCIFICATIONS MANUEL.

.2 PROTÉGER LES SURFACES EXISTANTES DU BÂTIMENT QUI NE SONT PAS À PEINTURER. SI DE TELLES SURFACES SONT ENDOMMAGÉES, LES NETTOYER ET LES REMETTRE EN ÉTAT À LA SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE.

9.4 OSSATURE DE SUSPENSION ET CARREAUX ACOUSTIQUES POUR PLAFOND

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 ENLÈVEMENT ET RÉINSTALLATION DES CARREAUX ACOUSTIQUES AFIN DE PERMETTRE DES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES.

.2 DÉMANTÈLEMENT ET RÉINSTALLATION DES ÉLÉMENTS D'OSSATURE DE SUSPENSION AFIN DE PERMETTRE DES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES.

2 PRODUITS

.1 **CA01** (LOCAUX 120.00 ET 199.10):
SYSTÈME DE PLAFONDS ACOUSTIQUES SUSPENDUS, INCLUANT : CARREAU ACOUSTIQUE DE 1 220x1 220x22,2mm, TEXTURE FINE, TEL QUE MODÈLE OPTIMA VECTOR #3909, DE ARMSTRONG.
SYSTÈME DE SUSPENSION, FINI STANDARD, COULEUR BLANC, TEL QUE MODÈLE PRÉLUDE XL HRC 23,8mm, DE ARMSTRONG.
MOULURE MURALE À OMBRE, FINI STANDARD, COULEUR BLANC, SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE, TEL QUE MODÈLE #7897, DE ARMSTRONG.

.2 **CA02** (LOCAUX 120.10, 120.02 ET 230.08):
SYSTÈME DE PLAFONDS ACOUSTIQUES SUSPENDUS, INCLUANT : CARREAU ACOUSTIQUE DE 610x1 220x19mm, BORDURE CARRÉE, TEXTURE FINE, TEL QUE MODÈLE ULTIMA #1913HRC, DE ARMSTRONG.
SYSTÈME DE SUSPENSION, FINI BLIZZARD, COULEUR BLANC, TEL QUE MODÈLE PRÉLUDE XL HRC 23,8mm, DE ARMSTRONG.
MOULURE MURALE À ANGLE, FINI BLIZZARD, COULEUR BLANC, SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE, TEL QUE MODÈLE#7800HRCZW, DE ARMSTRONG.

3 EXÉCUTION

.1 PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR QUE LES ÉLÉMENTS ACOUSTIQUES ET TOUTES LEURS PARTIES CONSTITUANTES DEMEURENT PROPRES. ENLEVER IMMÉDIATEMENT TOUTE SOUILLURE.

.2 REMETTRE À NEUF TOUT OUVRAGE ENDOMMAGÉ PAR SUITE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CETTE SECTION. ENLEVER ET REMPLACER LES PIÈCES COMPOSANTES ENDOMMAGÉES, DONT LA REMISE EN ÉTAT NE PEUT PAS SE FAIRE DE FAÇON SATISFAISANTE.

NOTE
L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.

PLAN-CLÉ

ÉMISSION			
NO.	AA.MM.JJ	ÉMIS POUR	PAR
0	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.

SCEAU



ARCHITECTURE

Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

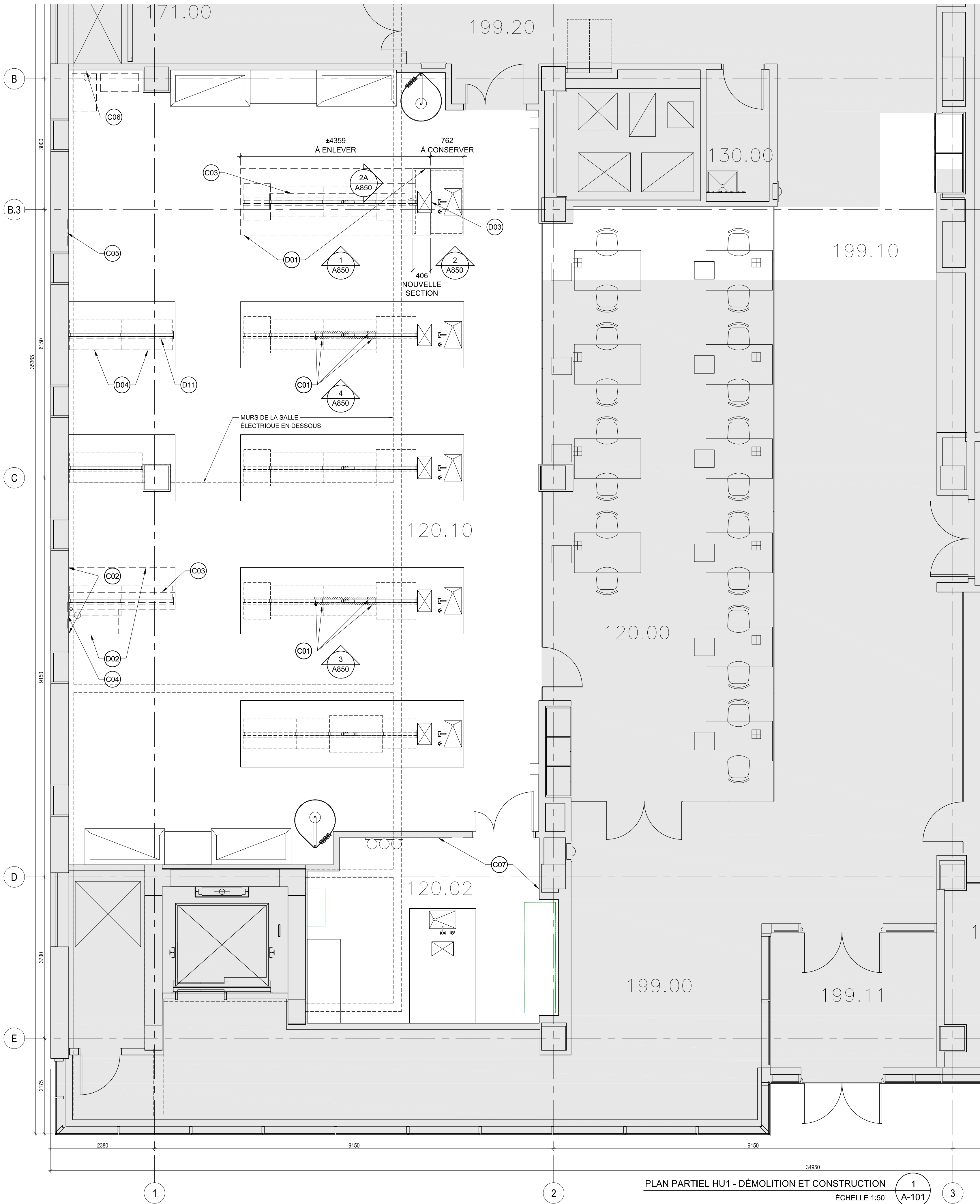
ING. MECH.-ÉLEC.

ING. STRUCTURE



PROJET
HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABRATOIRE
POUR CME

DESSIN		No. PROJET U.C.
DEVIS		26–021
		DATE
		26–01–09
		ÉCHELLE
		N/A
		No. PROJET
FEUILLE	REVISION	DESSIN
A-006	0	MW
X/X		APPROBATION
		MW



- NOTES DES TRAVAUX DE DÉMOLITION
HORS-CONTRAT. PAR L'ENTREPRENEUR DE
MOBILIER DE LABORATOIRE:
- D01 DÉMANTELER SOIGNEUSEMENT LE MOBILIER FIXE DE LABORATOIRE (COMPTOIR, ÉTAGÈRES ET ARMOIRES BASSES), REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSERVER LA SECTION DU MOBILIER INDICUÉE. COORDONNER L'ENLÈVEMENT DES CANNIVEAUX DE SERVICES AVEC LE PROPRIÉTAIRE ET L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
 - D02 DÉMANTELER SOIGNEUSEMENT LE MOBILIER FIXE DE LABORATOIRE (COMPTOIR, ÉTAGÈRES ET ARMOIRES BASSES), REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE. COORDONNER L'ENLÈVEMENT DES CANNIVEAUX DE SERVICES AVEC LE PROPRIÉTAIRE ET L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
 - D03 COLONNE DES SERVICES À CONSERVER ET À SUPPORTER TEMPORAIREMENT.
 - D04 ENLEVER SOIGNEUSEMENT LES ÉTAGÈRES DU CÔTÉ INDICUÉE ET LES REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE. CONSERVER LES POTEAUX DE SUPPORT DES ÉTAGÈRES.

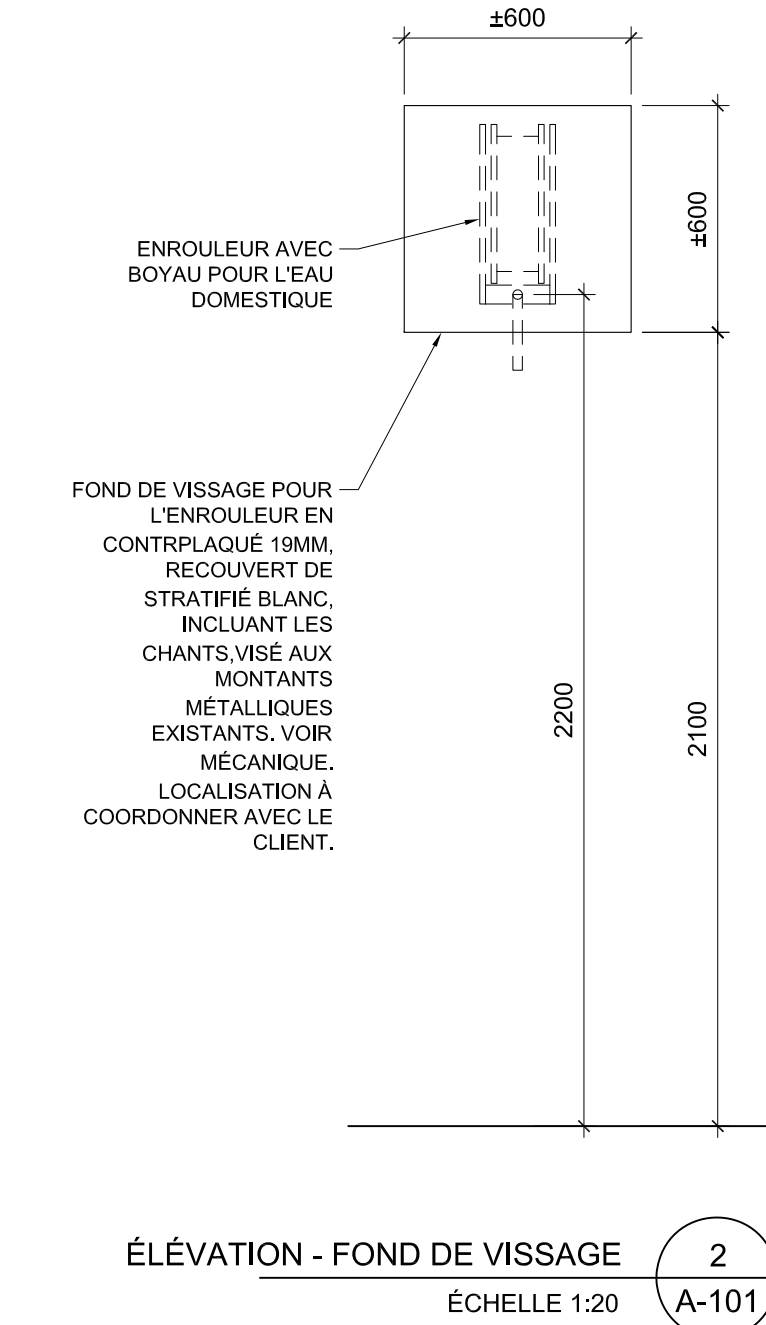
- NOTES PARTICULIÈRES DE DÉMOLITION
- D11 ENLEVER LES CANNIVEAU D'ÉLECTRICITÉ ET DE DATA DU CÔTÉ INDICUÉE. VOIR ÉLECTRICITÉ.

- NOTES PARTICULIÈRES DE CONSTRUCTION
- C01 SECTIONS DE CANIVEAU ÉLECTRIQUE À MODIFIER AFIN D'ACCOMMODER L'ACCÈS À L'ARRIÈRE DE L'ÉQUIPEMENT SUR LE COMPTOIR. VOIR ÉLECTRICITÉ. VOIR ÉLÉVATIONS 3 ET 4/A-850.
 - C02 RAGRÉER LE MUR EN GYPSE SUITE À L'ENLÈVEMENT DU MOBILIER DE LABORATOIRE.
 - C03 REMPLIR LES TROUS DES ANCRAGES AU PLANCHER SUITE À L'ENLÈVEMENT DU MOBILIER DE LABORATOIRE ET RAGRÉER LE REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EN ROULEAU DE VINYL.
 - C04 FOND DE VISSAGE POUR L'ENROULEUR. VOIR MÉCANIQUE. VOIR ÉLÉVATION 2/A-101.
 - C05 FOND DE VISSAGE POUR L'ENROULEUR (PRIX SÉPARÉ EXCLUS). VOIR MÉCANIQUE. VOIR ÉLÉVATION 2/A-101.
 - C06 MACHINE À GLACE À RELOCALISER DANS LA SALLE 230.08. RAGRÉER LE MUR SUITE À L'ENLÈVEMENT DE LA TUYAUTERIE.
 - C07 RAGRÉER LES TROUS AUX MURS EN GYPSE LAISSÉS APRÈS LE DÉMONTAGE D'ANCIENS ÉQUIPEMENTS.

- LÉGENDE
- ZONE EXISTANTE À CONSERVER
 - CLOISONS ET AUTRES ÉLÉMENTS À DÉMOLIR

- ABBRÉVIATIONS
- H.C. HORS CONTRAT

- NOTES GÉNÉRALES:
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS, NIVEAUX ET CONDITIONS SUR LE SITE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX ET DOIT RAPPORTER AUX PROFESSIONNELS TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET DIVERGENCES AVEC LES PLANS ET DEVIS, ET CE, AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
 - LES DOCUMENTS ET LES CAHIERS DES CHARGES DE CHAQUE DISCIPLINE SONT COMPLÉMENTAIRES ET DOIVENT ÊTRE ACCEPTÉS COMME UN TOUT. ILS S'EXPLIQUENT ET SE COMPLÈTENT RECIPROQUEMENT DANS LE BUT DE DÉFINIR LES TRAVAUX À EXÉCUTER.
 - POUR LES ENSEMBLES COUPE-FEU ET PARE-FUMÉE REQUIS AUX PERCEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DANS LES CLOISONS, PLANCHERS ET AUTRES SÉPARATIONS COUPE FEU, VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.
 - SAUF INDICUÉ AUTREMENT TOUS LES SERVICES MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES ET INFORMATIQUES SONT À CONSERVER.
 - L'ENTREPRENEUR FERA LES RÉPARATIONS REQUISES POUR ASSURER L'ÉTANCHEITÉ ET L'INTÉGRITÉ DES MURS COUPE-FEU ET/OU DES ASSEMBLAGES DE PLAFONDS COUPE-FEU AYANT ÉTÉ AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX.
 - PRÉVOIR LE PERCEMENT, RAGRÉAGE ET SCELLEMENT DES CLOISONS DE GYPSE SUR MONTANTS MÉTALLIQUES SUITE À LA RELOCALISATION, OU POUR LE PASSAGE DE NOUVEAUX SERVICES ÉLECTROMÉCANIQUES.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT RÉPARER TOUT DOMMAGE CAUSÉ AUX MURS, AUX PLANCHERS, AUX PLAFONDS, Y COMPRIS AUX FINITIONS, EN RAISON DES TRAVAUX.
 - COORDONNER LA DÉMOLITION DES SERVICES ÉLECTROMÉCANIQUES DANS LE MOBILIER DE LABORATOIRE AVEC L'ENTREPRENEUR DE MOBILIER DE LABORATOIRE.
 - PEINTURER TOUTES TOUTES LES NOUVEAUX CONDUITS ÉLECTROMÉCANIQUES APPARENTS COULEUR BLANC, TEL QUE NEIGE DE WHISTLER #6205-11 DE SICO.



NOTE
L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.

ÉMISSION			
NO.	AA.MM.JJ	ÉMIS POUR	PAR
2	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.
1	26-05-07	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.
0	26-01-12	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.



ARCHITECTURE
Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

ING. MECH.-ELEC.

ING. STRUCTURE

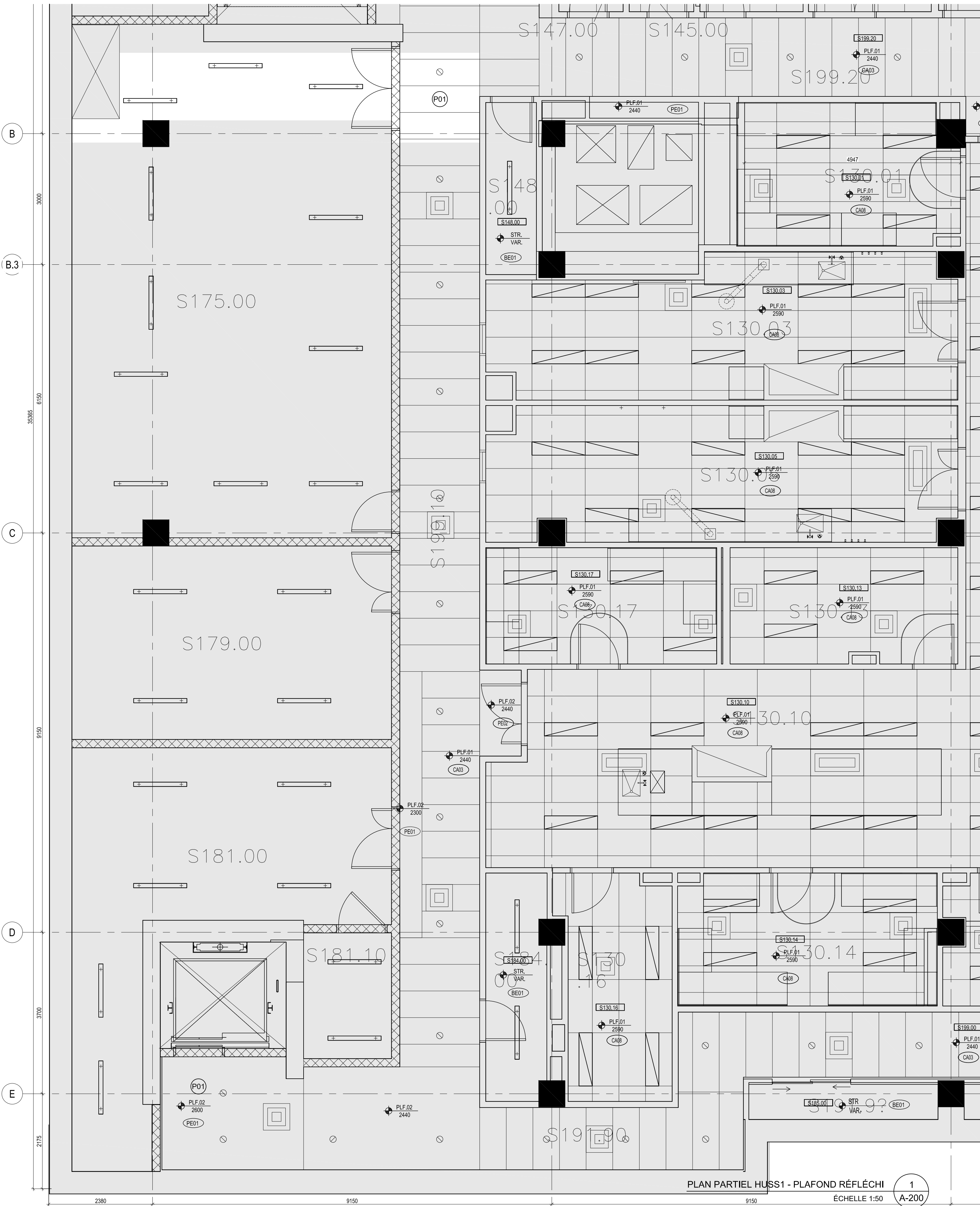


PROJET
HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABRATOIRE
POUR CME

FEUILLE	RÉVISION	DESSIN
A-101	2	MW
X/X		APPROBATION MW

No. PROJET U.C.
26-021
DATE
26-01-09
ÉCHELLE
1:50
No. PROJET

No. PROJET U.C.
26-021
DATE
26-01-09
ÉCHELLE
1:50
No. PROJET



PLAFONDS - NOTES PARTICULIÈRES

(P01) ZONE DE PLAFOND SUSPENDU À DÉMANTELER ET À RÉINSTALLER POUR PERMETTRE LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES DANS L'ENTREPLAFOND. REMPLACER LES CARREUX ACOUSTIQUES ET/OU LES ÉLÉMENTS D'OSSATURE S'ILS SONT ENDOMMAGÉS PENDANT LES TRAVAUX.

- PLAFONDS NOTES GÉNÉRALES
1. RAGRÉER TOUS LES FINIS ET ÉLÉMENTS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES.
 2. AU BESOIN, DÉMANTELER ET PROTÉGER LES LUMINAIRES EXISTANTS DURANT LES TRAVAUX ET LES RÉINSTALLER.
 3. PRÉVOIR LA CAPTATION DE POUSSIÈRE À LA SOURCE LORS DES PERCEMENTS DESTINÉS AUX ANCRAGES DES ÉLÉMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES.

NOTE

L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.

ÉMISSION			
NO.	AA.MM.JJ	ÉMIS POUR	PAR
1	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.
0	26-05-07	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.



ARCHITECTURE

Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

ING. MECH.-ÉLEC.

ING. STRUCTURE



PROJET

HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABRATOIRE POUR CME

DESSIN

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - NIVEAU SS1

FEUILLE

A-200

X/X

No. PROJET U.C.

26-021

DATE

26-05-04

ÉCHELLE

1:50

No. PROJET

REVISION

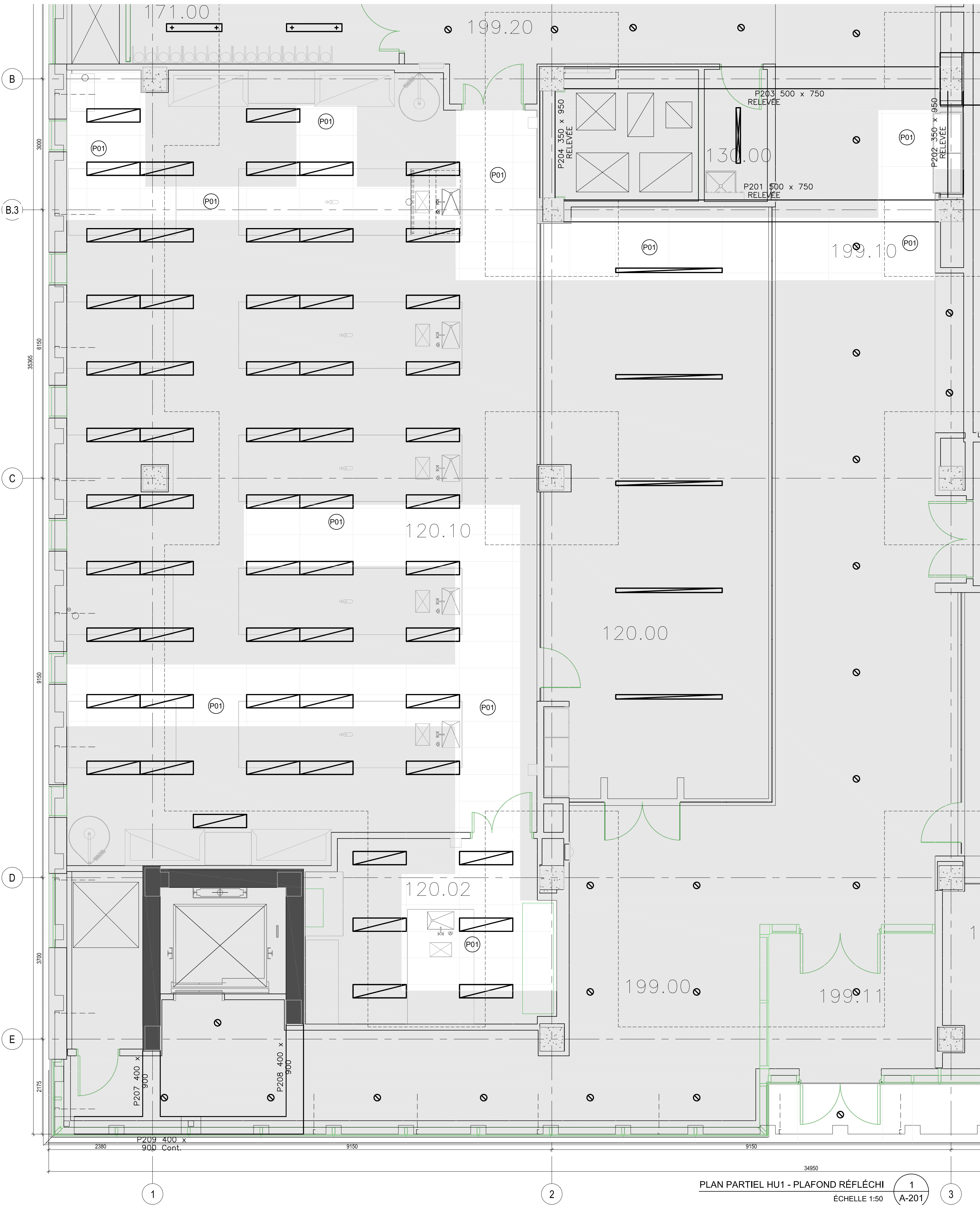
1

DESSIN

MW

APPROBATION

MW



PLAFONDS - NOTES PARTICULIÈRES

(P01) ZONE DE PLAFOND SUSPENDU À DÉMANTELER ET À RÉINSTALLER POUR PERMETTRE LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES DANS L'ENTREPLAFOND. REMPLACER LES CARREUX ACOUSTIQUES ET/OU LES ÉLÉMENTS D'OSSATURE S'ILS SONT ENDOMMAGÉS PENDANT LES TRAVAUX.

- PLAFONDS NOTES GÉNÉRALES
1. RAGRÉER TOUS LES FINIS ET ÉLÉMENTS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES.
 2. AU BESOIN, DÉMANTELER ET PROTÉGER LES LUMINAIRES EXISTANTS DURANT LES TRAVAUX ET LES RÉINSTALLER.
 3. PRÉVOIR LA CAPTATION DE POUSSIÈRE À LA SOURCE LORS DES PERCEMENTS DESTINÉS AUX ANCRAGES DES ÉLÉMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES.

NOTE

L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.

PLAN-CLÉ

ÉMISSION

NO.	AA.MM.JJ.	ÉMIS POUR	PAR
1	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.
0	26-05-07	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.

SCEAU



ARCHITECTURE

Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

ING. MECH.-ÉLEC.

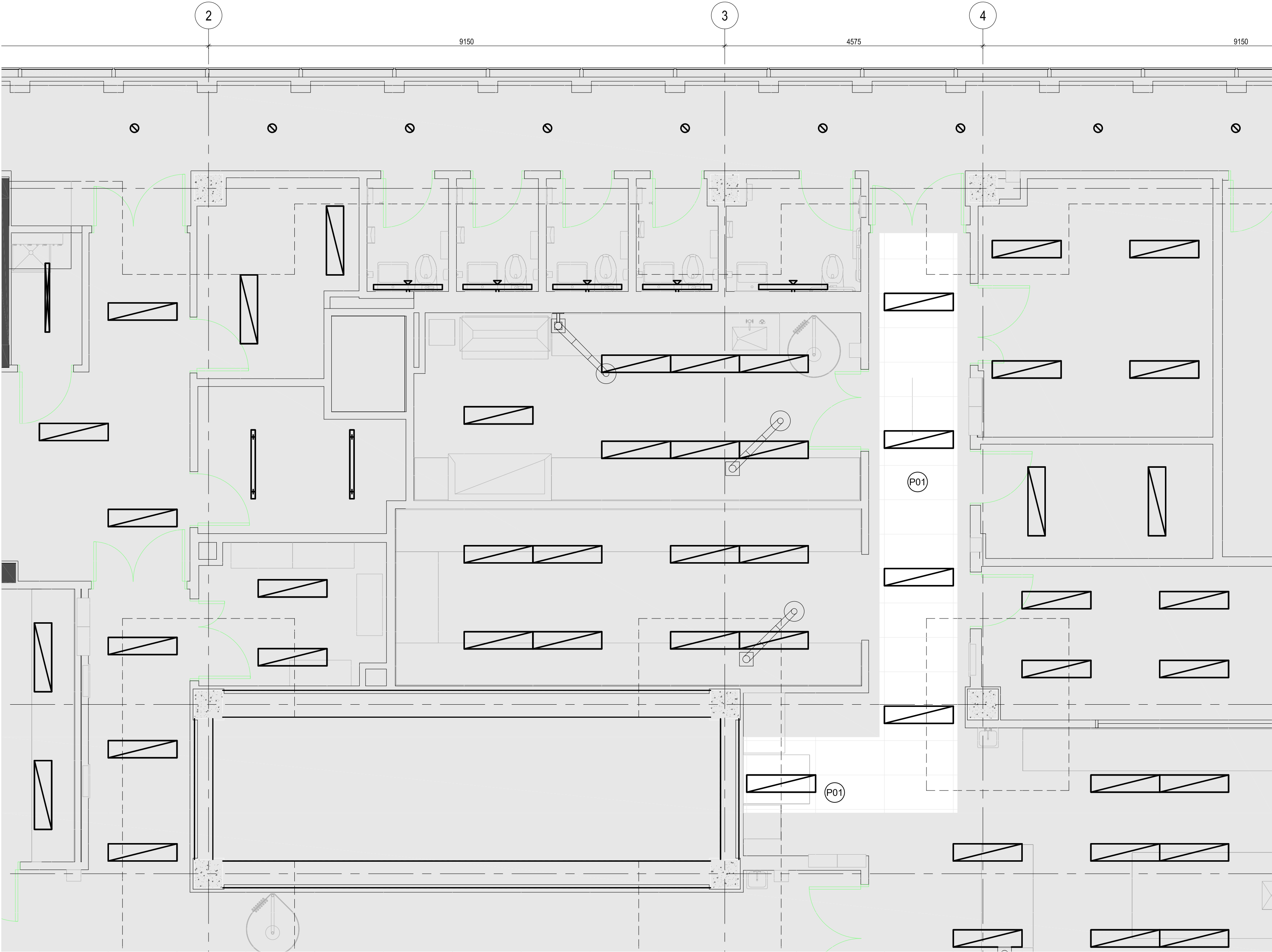
ING. STRUCTURE



PROJET
HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABRATOIRE
POUR CME

DESSIN	No. PROJET U.C.
PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI - NIVEAU 1	26-021
DATE	26-05-04
ÉCHELLE	1:50
No. PROJET	
FEUILLE	A-201
REVISION	1
DESSIN	MW
APPROBATION	MW

X/X



PLAFONDS - NOTES PARTICULIÈRES

- (P01) ZONE DE PLAFOND SUSPENDU À DÉMANTELER ET À RÉINSTALLER POUR PERMETTRE LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES DANS L'ENTREPLAFOND. REMPLACER LES CARREUX ACOUSTIQUES ET/OU LES ÉLÉMENTS D'OSSATURE S'ILS SONT ENDOMMAGÉS PENDANT LES TRAVAUX.

PLAFONDS NOTES GÉNÉRALES

1. RAGRÉER TOUS LES FINIS ET ÉLÉMENTS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX ÉLECTROMÉCANIQUES.
2. AU BESOIN, DÉMANTELER ET PROTÉGER LES LUMINAIRES EXISTANTS DURANT LES TRAVAUX ET LES RÉINSTALLER.
3. PRÉVOIR LA CAPTATION DE POUSSIÈRE À LA SOURCE LORS DES PERCEMENTS DESTINÉS AUX ANCRAGES DES ÉLÉMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES.

NOTE
L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.

PLAN-CLÉ

ÉMISSION

NO.	AA.MM.JJ	ÉMIS POUR	PAR
1	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.
0	26-05-07	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.

SCEAU



ARCHITECTURE

Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

ING. MECH.-ÉLEC.

ING. STRUCTURE

LÉGENDE

ZONE EXISTANTE À CONSERVER



- NOTES GÉNÉRALES ÉQUIPEMENTS:**
- 1 - L'ENTREPRENEUR DOIT RÉFÉRER AUX PLANS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ POUR LES DÉTAILS DE TOUS LES SERVICES REQUIS POUR LES ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE.
- NOTES PARTICULIÈRES SERVICES ÉQUIPEMENT**
- (E01) NOUVEAU DRAIN AU PLANCHER POUR ÉQUIPEMENTS 8 ET 9. VOIR MÉCANIQUE.
 - (E02) NOUVEAU ROBINET D'EAU FROIDE POTABLE ET ENROULEUR DE BOYAU AU MUR POUR REMPLIR LES RÉSERVOIRS DES ÉQUIPEMENTS 8 ET 9. VOIR MÉCANIQUE.
 - (E03) DRAIN EXISTANT AU PLANCHER. VOIR MÉCANIQUE.
 - (E04) NOUVEAU DRAIN LONGEANT LE BAS DU MUR JUSQU'AU DRAIN EXISTANT. DESSERVANT ÉQUIPEMENTS 21 ET 22 (PRIX SÉPARÉ EXCLUS). VOIR MÉCANIQUE.
 - (E05) NOUVEAU DRAIN LONGEANT LE PLANCHER DÉBOUCHANT DANS LE DRAIN EXISTANT DE LA PAILLASSE V OU DANS UN NOUVEAU DRAIN DE PLANCHER. DESSERVANT ÉQUIPEMENTS 27, 28 ET RT 578.
 - (E06) NOUVEAU ROBINET D'EAU FROIDE POTABLE AU MUR POUR REMPLIR LE RÉSERVOIR DE L'ÉQUIPEMENT 22 (PRIX SÉPARÉ EXCLUS). VOIR MÉCANIQUE.
 - (E07) NOUVEAU ROBINET D'EAU FROIDE POTABLE ET ENROULEUR DE BOYAU AU MUR POUR REMPLIR LE RÉSERVOIR DES ÉQUIPEMENT 21. (PRIX SÉPARÉ EXCLUS). VOIR MÉCANIQUE.

- GCS-CME ÉQUIPEMENT - HU 120.10**
- CE 110 - Diffusion in Liquids & Gases - 1 of 3 (Gunt Hamburg)
 - CE 110 - Diffusion in Liquids & Gases - 2 of 3 (Gunt Hamburg)
 - CE 110 - Diffusion in Liquids & Gases - 3 of 3 (Gunt Hamburg)
 - CE 310 - Supply Unit for Chemical Reactors (Gunt Hamburg)
 - CE 310.01 - Continuous Stirred Tank Reactor (Gunt Hamburg)
 - CE 310.05 - Plug Flow Reactor (Gunt Hamburg)
 - ET 411C - Compression Refrigeration System (Gunt Hamburg)
 - HM 112 - Fluid Mechanics Trainer (Gunt Hamburg)
 - HM 115 - Hydrostatics Trainer (Gunt Hamburg)
 - HM 250 - Fundamentals of Fluid Mechanics (Gunt Hamburg)
 - HM 250.07 - Bernoulli's Principle Module (Gunt Hamburg)
 - HM 284 - Series & Parallel Config. of Pumps (Gunt Hamburg)
 - HM 150.05 - Hydrostatic Pressure in Liquids (Gunt Hamburg)
 - WL 110 - Heat Exchanger Supply Unit (Gunt Hamburg)
 - WL 110.01 - Tubular Heat Exchanger (Gunt Hamburg)
 - WL 110.02 - Plate Heat Exchanger (Gunt Hamburg)
 - WL 110.03 - Shell & Tube Heat Exchanger (Gunt Hamburg)
 - WL 110.04 - Stirred Tank, double jacket & coil (Gunt Hamburg)
 - WL 110.05 - Finned Tube Heat Exchanger (Gunt Hamburg)
 - WL 202 - Fundamentals of Temp. Measurement (Gunt Hamburg)
 - UOP7-MKII-G-CAN - Gas Absorption Column (Armfield) *
 - DV 1/100/5 - Mini Continuous Distillation (Pignat) *
 - C 200 - Bomb Calorimeter (PA Hilton)
 - FBG30RSGA - Isothermal Refrigerator (ThermoFisher)
 - RT-690 - Process Control Experimental Lab (Gunt Hamburg)
 - CE 130 - Convection Drying (Gunt Hamburg)
 - CE 715 - Rising Film Evaporation (Gunt Hamburg)
 - RHPG-17 - Electrical Steam Generator 12 kW (Hoffman Pro)
- RT 578 - Control of Four Variables from Process Engineering (Gunt Hamburg)*
RT 580 - Control Systems and Fault Finding (Gunt Hamburg)*
- * Équipement futur. Les travaux électromécaniques pour ces équipements sont en prix séparé exclus.

- LÉGENDE**
- ÉQUIPEMENT À INTÉGRER:**
- X (green box) Équipement existant à relocaliser à partir de H 1017
 - X (blue box) Équipement futur
- MOBILIER MOBILE DE LABORATOIRE**
- (A) 24" x 30" (610 x 760 mm) Table pour équipement sur roulettes avec structure en acier peint époxy, surface en plastique stratifié massif. (H.C.)
 - (B) Sans objet
 - (C) 36" x 30" (915 x 760 mm) Table pour PC sur roulettes avec structure en acier peint époxy, surface en plastique stratifié massif. (H.C.)

ABBREVIATIONS

H.C. HORS CONTRAT

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT
ÉCHELLE 1:50

1
A-801

NOTE
L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.

PLAN-CLÉ

ÉMISSION			
NO.	AA.MM.JJ	ÉMIS POUR	PAR
2	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.
1	26-05-07	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.
0	26-04-02	POUR COMMENTAIRES / COORD	M.W.

SCEAU



ARCHITECTURE

Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

ING. MECH.-ÉLEC.

ING. STRUCTURE



PROJET
HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABRATOIRE
POUR CME

DESSIN	No. PROJET U.C.
PLAN D'AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT	26-021
	DATE 26-01-09
	ÉCHELLE 1:50
	No. PROJET
FEUILLE A-801	DESSIN MW
	APPROBATION MW
X/X	

PLAN-CLÉ

EMISSION			
N ^O .	A.A.M.M.JJ.	ÉMIS POUR	PAR
0	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.



Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

ING. STRUCTURE



DESSIN _____ No. PROJET U.C. _____
 26-021 _____
 MOBILIER DE LABORATOIRE _____ DATE _____
 26-05-25 _____
 HU1 120-10 _____ ECHELLE _____
 1:20 _____
 No. PROJET _____

FEUILLE	RÉVISION	DESSIN
A-850	0	MW
X/X		APPROBATION
		MW

